



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge du fibrome utérin

Question écrite n° 12460

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'insuffisance de reconnaissance et de prise en charge du fibrome utérin en France. Le fibrome utérin, ou myome, est une tumeur bénigne qui se développe au niveau ou à la surface de l'utérus. Contrairement à d'autres pathologies, il ne régresse pas spontanément et peut persister, voire récidiver, tout au long de la vie des femmes. Ses symptômes sont multiples et souvent invalidants : règles abondantes, douleurs pelviennes, saignements intermenstruels, anémie parfois sévère, douleurs lombaires, fatigue chronique, troubles de la fertilité ou complications obstétricales. Leur diversité, associée à une évolution parfois silencieuse ou progressive sur plusieurs années, explique un retard fréquent de diagnostic. En effet, le délai moyen de diagnostic, en France, est de deux ans, entraînant une prise en charge tardive, parfois révélée dans des situations d'urgence hémorragique ou de complications graves. Pourtant, le fibrome utérin est une pathologie gynécologique répandue. Selon les estimations, entre 25 % et 33 % des femmes en seraient atteintes au cours de leur vie, avec une prévalence pouvant atteindre près de 50 % après 50 ans. Malgré cette fréquence, aucune stratégie nationale de dépistage ou de prévention n'a été mise en place à ce jour. Bien que des facteurs de risque soient identifiés, comme la précocité des règles, les antécédents familiaux, l'hypertension artérielle, l'obésité, l'origine ethnique ou l'exposition aux perturbateurs endocriniens, cette pathologie reste largement méconnue et sous-estimée. En l'absence de dépistage précoce, les traitements proposés sont souvent invasifs, conduisant fréquemment à des hystérectomies avec des conséquences majeures sur la santé physique, psychologique et reproductive des femmes concernées. Par ailleurs, le fibrome utérin représente la première cause d'ablation de l'utérus en France. Alors que des associations, comme Fibrome Info France, alertent depuis plus de dix ans sur l'errance diagnostique et le manque de reconnaissance institutionnelle de cette pathologie, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage la mise en place d'une stratégie nationale de dépistage et de prévention du fibrome utérin, intégrant l'information des femmes, la formation des professionnels de santé et le déploiement d'actions de prévention ciblées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12460

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 576